

extérieurs durables gagnerait beaucoup si elle considérait d'abord les pays qui imposent peu de restrictions aux mouvements internationaux des capitaux, qui combattent l'inflation intérieure sans recourir aux contrôles des prix et qui ont entamé, à tout le moins, la libéralisation de leurs marchés financiers.^{51 52}

Comme nous l'avons vu plus haut, la disponibilité des instruments de couverture grâce auxquels les sociétés exportatrices peuvent réduire le risque de change se limite le plus souvent aux partenaires commerciaux dont la devise est très en demande et facilement disponible. Il se peut que le gouvernement ait un rôle à jouer quand il s'agira de faciliter la gestion du risque de change dans des marchés moins développés. On pourrait ainsi envisager la création d'un fonds de couverture qui permettrait aux exportateurs de solliciter des marchés où le risque de change était jusque là considéré trop élevé. On pourrait même concevoir un mécanisme international permettant de répartir davantage le risque de change. À l'heure actuelle, la structure des échanges se trouve à favoriser les partenaires commerciaux avec lesquels le risque de change peut le plus facilement être géré.

Les pays industrialisés

Dans la prospection des marchés offerts par les pays industrialisés, les exportateurs auront tout intérêt à se renseigner sur les instruments propres à réduire les risques financiers en général et le risque de change en particulier. En guise de complément aux initiatives de promotion du commerce extérieur, les mesures favorisant les exportations dans des marchés où les fluctuations des taux de change sont chose courante devraient être accompagnées de programmes d'information au sujet de la gestion du risque de change.

Transmission des effets de l'instabilité monétaire et mesures antidumping

La relation entre les variations des taux de change et les prix à l'exportation peut avoir des conséquences importantes eu égard aux mesures antidumping. Comme nous l'avons mentionné à la section 4.3.2, Harris soutient que les exportateurs canadiens transmettent généralement à leurs clients étrangers les fluctuations monétaires, si bien qu'ils ne risquent pas d'être accusés de dumping. Une étude sectorielle a pourtant constaté que dès exportateurs canadiens absorbaient l'appréciation de leur propre monnaie et se trouvaient à réduire leur prix à l'exportation par rapport aux prix intérieurs.⁵³ Cette disparité peut donner lieu à des accusations de dumping, même si elle résulte d'une décision rationnelle prise par un exportateur pour aligner ses prix à ceux du marché étranger de manière à ne pas perdre de parts de marché par suite de l'appréciation de sa propre monnaie. Le Ministère ne peut méconnaître les effets que les fluctuations des taux de change peuvent avoir sur les prix à

⁵¹ Les économistes voient les contrôles des prix comme étant des mesures temporaires qui entraînent des pénuries, l'émergence du marché noir et des pertes d'efficacité au plan de la production et de la consommation.

⁵² L'inflation que l'on ne maîtrise pas se solde généralement par une appréciation réelle de la monnaie nationale. En effet, les gouvernements sont peu enclins à rajuster le taux de change nominal à l'inflation, afin d'éviter des hausses de prix des importations et des exportations. Résultat, les importations grimpent, les exportations chutent, et souvent des restrictions quantitatives viennent frapper les importations, en réponse à un déficit croissant de la balance des paiements.

⁵³ Voir à ce sujet Schembri, L., «Export Prices and Exchange Rates: An Industry Approach», in *Trade Policies for International Competitiveness*, Chicago, University of Chicago Press, 1989, pp. 185-203.